

ARRETE MUNICIPAL n° 2026.92

Objet :
Réservation d'un espace public
« Course d'orientation »
« O'lac d'Annecy 2026 »

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ◆ Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.111-1, L.131-1, L.211-1, L.211-2, L.511-1,
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ◆ Vu le Code de la Route, et notamment les articles R.411-8 et L.325-1
- ◆ Vu la demande de l'association « Annecy Sport Orientation », pour une course d'orientation au niveau de l'esplanade de l'espérance le dimanche 14 juin 2026
- ◆ Considérant la nécessité de réserver un emplacement afin d'assurer le bon déroulement et la sécurité des personnes et des biens dans les meilleures conditions.

ARRÊTE

Article 1 :

L'association « Annecy Sport Orientation » a autorisation d'occuper une partie de l'esplanade de l'espérance de Saint-jorioz, le temps d'une course d'orientation familiale, non chronométrée et sans classement le **dimanche 14 juin 2026 de 13 h à 17 h 30.**

A ce titre, les organisateurs ont l'autorisation d'installer un barnum pour matérialiser le lieu de départ et d'arrivée de la course

Article 2 :

Cette manifestation sera sous l'entière responsabilité des organisateurs. A l'issue, le site sera remis et rendu dans l'état.

Mentionnons que ce site restera accessible au public, dans sa partie non réservée pour l'évènement.

Article 3 :

Les infractions au présent arrêté municipal, pourront être constatées par tous les agents de la Force Publique.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la mairie de Saint-Jorioz dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 4 :

Le présent arrêté sera :

- ◆ TRANSMIS A :
 - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
 - ✓ Le demandeur : melissa.pelanne@gmail.com

Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

- ◆ Diffusé sur le site internet de la mairie : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 1/06/2026

Le Maire

Michel BEAL

